



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## météorologie

Question écrite n° 22781

### Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les menaces de fermeture qui pèsent sur les centres départementaux de Météo France et notamment sur celui de Trémuson (Côtes d'Armor). En effet, la direction de Météo France a récemment présenté un plan décrivant l'évolution de l'établissement pour les dix ans à venir. Elle a annoncé aux personnels la fermeture probable de nombreux centres départementaux et une réduction importante des effectifs. La mission première de Météo France consiste à participer à la sécurité des personnes et des biens en intervenant auprès des pouvoirs publics en cas de risque météorologique majeur. Les expertises locales réalisées par les centres départementaux intéressent la totalité de l'économie d'un département, comme celui des Côtes d'Armor : agriculture, loisirs, tourisme, BTP, transport (particulièrement pour les aéroports du département)... Si les services de Météo France sont implantés dans chaque département français de métropole et d'outre-mer, et dans toutes les parties du monde où la France est présente, c'est avec le double objectif d'être un service public au plus près de ses usagers et de garantir la qualité technique des prévisions à courte échéance et à petite échelle au travers d'une expertise locale forte. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement concernant la fermeture des centres départementaux de Météo France, dont celui de Trémuson.

### Texte de la réponse

L'établissement public Météo-France, référence mondiale, a engagé en 2006 une démarche de définition de son plan stratégique à 10 ans, afin d'identifier les grands enjeux des évolutions techniques, économiques, politiques et sociales dans son domaine de compétence. L'objectif de l'établissement est de faire aujourd'hui les choix stratégiques indispensables pour conserver et accroître en 2017 son niveau scientifique et technique international, et la qualité de ses prestations. Cette réflexion intervient bien sûr dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) est en cours. Le 12 décembre dernier, le conseil de modernisation des politiques publiques a annoncé que « l'organisation de Météo-France serait revue, dans le sens d'un allègement progressif de ses implantations départementales, compte tenu des évolutions technologiques, qui ne rendent plus aussi utile un maillage très fin. » L'ensemble des modifications de l'organisation du service météorologique sera fait en tenant compte de l'objectif de qualité indispensable à la sécurité des personnes et des biens et à la compréhension du changement climatique et de ses conséquences, mais également aux intérêts économiques qui peuvent être particulièrement sensibles à la météorologie. Les décisions d'évolution de l'organisation de Météo-France et de son organisation territoriale seront prises en concertation, et en ayant à l'esprit l'importance d'une expertise météorologique nationale de haut niveau, en particulier au regard des évolutions climatiques et de la lutte contre le réchauffement qui est l'une des premières priorités du Grenelle de l'environnement. Dans ce cadre, les représentants locaux, partenaires et utilisateurs des prestations de Météo-France, professionnels et élus, seront consultés afin de garantir la continuité d'un service de qualité, en optimisant les moyens et les implantations. De la même manière, l'État prend soin de doter l'établissement public des moyens financiers nécessaires à

l'accomplissement de ses missions de service public. Ainsi, l'évolution de la dotation de l'État n'a pas été pénalisante pour l'établissement public. En effet, celui-ci a su réaliser les gains de productivité raisonnables correspondant à la diminution de 0,3 % par an en euros constants prévue par son contrat d'objectifs 2005-2008. Il a en outre pu préserver sa capacité d'innovation et d'investissement grâce à l'augmentation régulière de ses ressources propres, qui représentent désormais près 40 % de l'ensemble de ses recettes. Cette orientation générale marquée par la continuité des missions et la maîtrise des coûts sera maintenue par le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Bousquet](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22781

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mai 2008, page 3925

**Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4678